

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	10	
Qui ont pris part à la délibération :	11	
Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	22/09/2025	
Date d'affichage :	22/09/2025	

**Présents :** Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Eric TILHAC

**Absents excusés et représentés :** Anne-Laure GAROSTE, Gilles GAUBERT, Myriam TARISSAN  
Florent DUTREY représenté par Thierry DESTARAC

**Secrétaire de séance :** Nathalie DETHOU-BARBOSA

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
DE 2025 33	REATTRIBUTION LOT DE BOIS

Monsieur le Maire indique aux membres présents du Conseil Municipal que lors du dernier tirage au sort pour les coupes de bois, Madame Clotilde FONTAINE avait réservé un lot de bois.

Or, dernièrement, son projet de système de chauffage pour sa maison a changé. Du coup, elle ne souhaite plus bénéficier de ce lot de bois et propose de le céder à son voisin, à Monsieur DULONG Jean-Pierre.

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition de cession à Monsieur DULONG Jean-Pierre.

**DELIBERATION** - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte que Madame FONTAINE Clotilde cède son lot de bois à Monsieur DULONG Jean-Pierre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Roland DETHOU

